

ICS

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Identificateur du produit: ICS-SL-102
Numéro de la FS: ICS-006F
Usage du produit: Moules à couler

FABRICANT: **Urgence #: (514) 327-6688 (Durant les heures de travail)**
 International Casting Supply Inc.
 6915 Louis Sicard St.
 St. Léonard, QC H1P 1T6 CANADA
 Information: (514) 327-6688

2. COMPOSITION / DONNÉES SUR LES COMPOSANTS

Composants	% du poids	# CAS	VLE-MPT mg/m ³	VLE-LECT mg/m ³	DL50 mg/kg (orale, rat)	CL50 (inh, rat)
Zircon	<30	14940-68-2	5 (Zr)	10 (Zr)	N.E.	N.E.
Kaolin Calciné (Mullite)	<20	1302-93-8	2*	N.E.	N.E.	N.E.
Silice Amorphe (Verre)	<30	60676-86-0	0.1*	N.E.	N.E.	N.E.
Silice Amorphe	<6	7631-86-9	0.1*	N.E.	N.E.	N.E.
Silice, Cristobalite	<10	14464-46-1	.05*	N.E.	N.E.	N.E.

Note: * Respirable N.E. = Non établi

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIES DE PÉNÉTRATION:

Yeux Inhalation Peau Ingestion

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Contact avec les yeux: Peut causer une irritation.

Ingestion: Il y a peu de chance d'exposition.

Inhalation: Peut causer la toux, une irritation légère.

Contact avec la peau: Il y a peu de chance d'exposition.

Chroniques: Les cicatrices sur les poumons produites par l'inhalation peuvent conduire à une fibrose pulmonaire progressive massive laquelle peut aggraver d'autres conditions et maladies pulmonaires augmentant la prédisposition à une tuberculose pulmonaire. La fibrose progressive massive peut être accompagnée d'une hypertrophie du côté droit du cœur, d'un arrêt cardiaque et d'un arrêt pulmonaire. Fumer aggrave les effets dus à l'exposition. La kaolinose existe dans les formes simples et compliquées. Une exposition à la silice cristallisée peut améliorer la gravité d'une kaolinose.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux: Ne pas frotter les yeux. Laisser les yeux se tremper naturellement pour quelques minutes. Exhorter la victime à regarder à gauche, à droite, en haut et en bas. Si les particules/poussières ne se dégagent pas, rincer avec beaucoup d'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion: Sans objet.

Inhalation: En cas d'irritation, amener à l'air frais. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Sans objet.

Note du médecin: Les juridictions qui ont des règlements spécifiques pour la silice cristallisée nécessitent aussi des programmes de surveillance médicale. Ces programmes peuvent inclure des examens physiques périodiques, des radiographies des poumons et des tests de fonctions pulmonaires. Comme il peut y avoir des variances, des informations spécifiques devraient être obtenues des agences gouvernementales dédiées à chaque juridiction.

5. MÉTHODES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair: Sans objet **Méthode:** Sans objet

Température d'auto-inflammation: Sans objet

Limite supérieure d'inflammabilité (% vol.): Sans objet

Limite inférieure d'inflammabilité (% vol.): Sans objet

Inflammabilité: Non combustible

Moyens d'extinction: Utiliser l'extincteur requis pour éteindre le feu.

Instructions spéciales en cas d'incendie: Sans objet

Données sur les risques d'explosion – Sensibilité au choc: Sans objet

Décharge d'électricité statique: Sans objet

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédures en cas de fuite ou de déversement: Utiliser des méthodes ne produisant pas de poussière (aspirateur) et mettre le tout dans un contenant se fermant pour en disposer ou nettoyer à grande eau. NE PAS balayer. Porter de l'équipement de protection personnelle approprié, incluant un appareil respiratoire. Le tuyau d'échappement de l'aspirateur doit être dirigé vers l'extérieur ou doit être équipé d'un filtre à air efficace contre les particules. Éviter de faire de la poussière.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: Éviter de faire de la poussière. Utiliser avec une ventilation adéquate ou avec des appareils respiratoires approuvés. Éviter le contact avec les yeux. Bien se laver après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer dans les lieux de travail. Utiliser des systèmes ne produisant pas de poussière pour la manipulation, l'entreposage et le nettoyage de telle sorte que la poussière ambiante ne dépasse les limites d'exposition. AVERTISSEMENT: La cristobalite est suspectée d'être un agent cancérigène pour les humains.

Entreposage: Garder le contenant fermé. Vérifier périodiquement pour des dommages.

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ingénierie: Une ventilation est normalement requise lors de la manipulation ou utilisation de ce produit afin d'être exposé au minimum à la poussière.

PROTECTION INDIVIDUELLE:

Yeux: Porter des lunettes de sécurité avec visières de côté si vous prévoyez être exposé à la poussière.

Respiratoire: Un respirateur N99, approuvé par le NIOSH, équipé d'une cartouche pour poussière est recommandé lorsque la concentration de celle-ci peut être élevée.

Peau: Sans objet.

Autre: Éviter d'inhaler ou d'ingérer ce produit. Éviter le contact avec les yeux. Garder l'endroit propre.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique: GAZ LIQUIDE SOLIDE

Apparence: Poudre sèche blanche à blanc cassé **Taux d'évaporation:** Sans objet

Odeur: Sans odeur **Point d'ébullition:** Sans objet

Seuil de l'odeur: Sans objet **Point de fusion:** Sans objet

Densité relative: 2.64 **pH:** 6.5 - 8

Pression de la vapeur: Sans objet **Solubilité dans l'eau :** Insoluble

Densité de la vapeur: Sans objet **Coefficient de répartition eau/huile:**
Non établie

Composé organique volatile COV (g/L): Non établi

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique: Stable **Si non, dans quelles conditions:** Sans objet

Conditions de réactivité: Non établies.

Conditions à éviter /

Matières incompatibles: Éviter des agents oxydants forts. Éviter le contact avec de l'acide fluorhydrique, du magnésium, du trifluorure de manganèse, du sodium et du hexafluorure de xénon.

Produits de combustion dangereux /

Produits dangereux de décomposition: La décomposition thermique des produits produira de l'oxyde de silicium et de l'oxyde d'aluminium. La silice se dissoudra en acide fluorhydrique et produira du gaz corrosif, tétrafluorure de silicium.

Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Cancérogénicité: **NTP:** Oui, Silice cristallisée
OSHA: Inconnu
CIRC: Oui, Silice cristallisée

DL50: Non disponible pour ce produit. **CL50:** Non disponible pour ce produit.

Propriété irritante: Peut causer une irritation. **Sensibilité au produit:** Sans objet

Effets toxiques sur la reproduction: Non établis **Mutagénicité:** Non établie

Tératogénicité: Non établie **Synergiques:** Non établis

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Le ICS-SL-202 est en matériau relativement inerte duquel on ne s'attend pas qu'il exerce un effet écotoxique ou bioconcentré dans la chaîne alimentaire.

13. CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION

Méthodes pour disposer des déchets: Le produit est non biodégradable. Disposer dans des contenants à déchets adéquats pour le transport lesquels ne laisseront pas des poussières fugitives s'échapper. En disposer dans des lieux d'ensevelissement de déchets selon les lois gouvernementales.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Classification du TMD Non requis.

Nom technique: Le silice cristalline (Cristobalite ou Goresil®) n'est PAS un produit dangereux à transporter selon le Tableau des matériaux dangereuse élaboré par le ministère des Transport américain. 49 CFR 172.101

Numéro de l'ONU: Sans objet

15. RÉGLEMENTATION

Classification SIMDUT: D2A

« **OSHA HAZARD COMMUNICATION RULE, 29 CFR 1910.1200** »: Ce produit est considéré dangereux sous les critères de cette loi.

« **EPCRA Section 302 (EHSs)** »: Ce produit ne contient pas d'ingrédient sujet à être rapporté au « 40 CFR Part 355, Appendices A and B » (substance extrêmement dangereuse.)

« **CERCLA, Section 304** »: Ce produit ne contient pas d'ingrédient sujet à être déclaré et signalé localement sous la « Section 304 of SARA Title III comme énumère dans le 40 CFR Part 302, Table 302.4 ».

« **SARA 313 REPORTING REQUIREMENTS** »: Ce produit ne contient pas d'ingrédient sujet aux exigences à être signalées sous la « Section 313 SARA, ni la Section 6607 dans le Pollution Prevention Act ».

« **SARA HAZARD CATEGORY** »: Ce produit a été révisé selon « l'EPA Hazard Categories promulgué dans les Sections 311 et 312 de la loi de 1986 Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA Title III) » et par définition répond les exigences de la catégorie suivante:

Les risques chroniques pour la santé

« **CALIFORNIA PROPOSITION 65** »: La silice cristallisée (grosseur des particules respirables en suspension dans l'air.)

« **TSCA (Toxic Substances Control Act)** »: Tous les ingrédients contenus dans ce produit sont dans l'inventaire TSCA

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le RPC (règlement sur les produits contrôlés) et le « Standard de l'OSHA Américaine ».

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date de préparation: 10/05/2005

Préparé par: Cameron W. Sherry, Les Consultants LBCD Inc.

Toute information et recommandation ci-inclues sont, en autant que International Casting Supply sache et croit, exactes et sûres en date de cette publication. International Casting Supply n'atteste ni garantit leur exactitude ni leur fiabilité, et International Casting Supply ne sera pas tenu responsable pour quelque perte ou avarie que ce soit survenant suite à l'usage de ce document.

Toute information et recommandation sont offertes pour la considération et l'examen par l'utilisateur, et c'est la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer qu'elles sont complètes et qu'elles conviennent à son usage particulier. Si l'acheteur remballé ce produit, un conseiller juridique devrait être consulté pour s'assurer que l'information propre à la santé, à la sécurité et autre soit incluse sur le contenant.